

Schéma de Cohérence Territoriale Carcassonne Agglo



Qu'est ce qu'un PADD ?

Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) est le volet politique du SCoT, fruit d'un travail collaboratif entre les élus du territoire et avec les partenaires institutionnels (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie...) mais aussi les habitants du territoire, il définit la stratégie de développement pour le territoire à horizon 15 ans.

> Il fixe les grands objectifs et l'organisation spatiale à l'échelle de Carcassonne Agglo, qui trouveront une déclinaison opérationnelle dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), documents opposables aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et aux autorisations d'urbanisme.

> Il définit les intentions de nombreuses politiques publiques (logement, mobilités, commerce, développement économique, touristique, culturel, protection et mise en valeur des espaces agricoles et des paysages...). Il est le socle des futures conditions d'aménagement et d'urbanisme du territoire de Carcassonne Agglo.

Quelle méthode de construction pour ce PADD ?

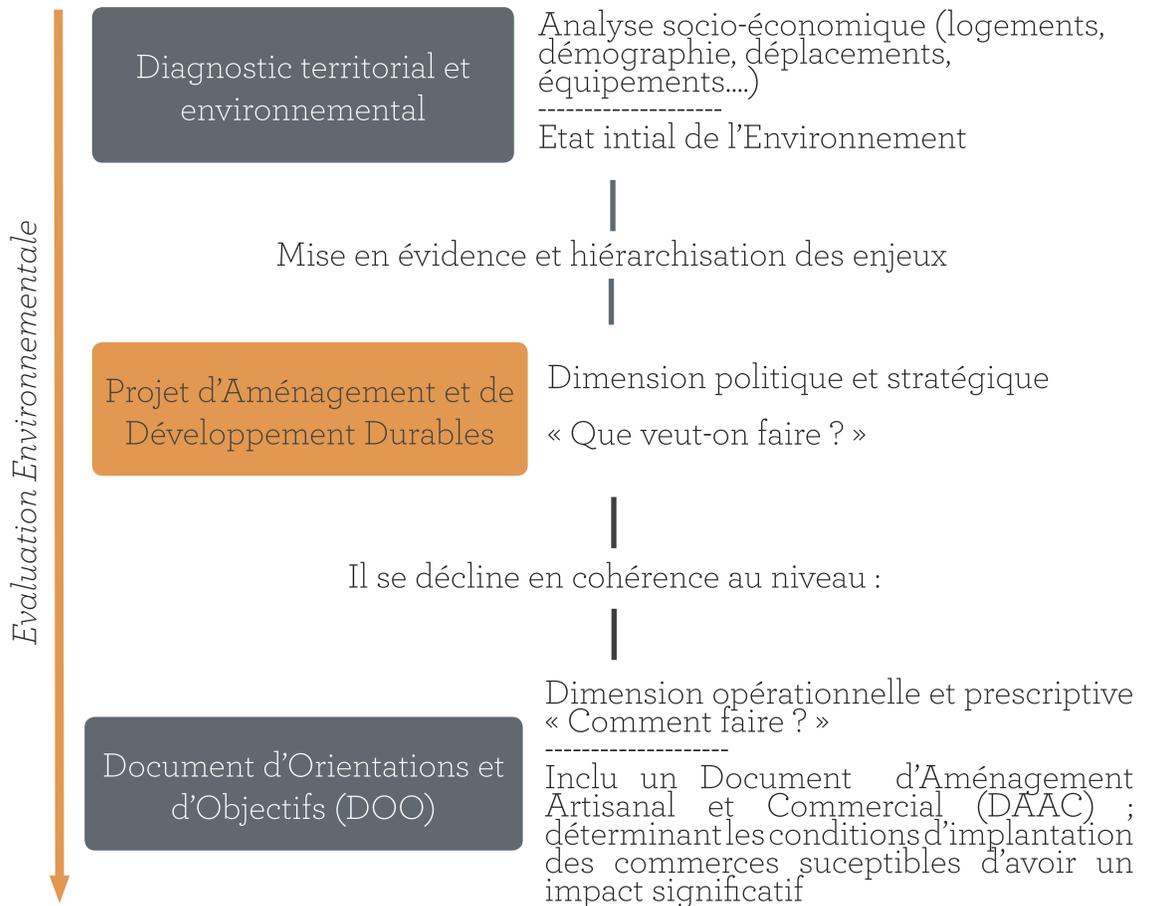
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Carcassonne Agglo s'est construit de façon collective de janvier 2018 à juillet 2019 à l'occasion de temps de rencontres et de débats entre élus, partenaires et habitants du territoire

Les grandes étapes

- Février 2018 : Carnet du participant**
Toutes les communes étaient invitées à se prononcer sur les enjeux prioritaires à traiter dans le projet de territoire
- Avril 2018 : Ateliers participatifs avec la population**
- Mai 2018 : Ateliers de travail**
Premières discussions entre élus autour des orientations du PADD
- Mai-Sept 2018 : Balades du SCoT (Villar en Val et Castans)**
- Juin 2018 : PADD Tour**
Découvertes des enjeux du territoire avec les élus à l'occasion d'une itinérance le long du Canal du Midi
- Septembre 2018 : Séminaire de travail**
Les élus ont travaillé sur l'armature, les objectifs de développement et la maîtrise de la consommation d'espace
- Octobre 2018 : Ciné-Débat sur la consommation des terres agricoles**
- Avril 2019 : Restitution du projet pédagogique porté par les collégiens**
- Mai 2019 : Séminaire de travail**
Présentation de la structure du PADD du SCoT
- Juin 2019 : Questionnaire Grand Public SCoT/PGD**
320 réponses
- Juin 2019 : Ateliers de travail par dialogue du SCoT**
Travail sur les orientations du PADD
- 25 Septembre 2019**
Débat du PADD en Conseil Communautaire

LA CLE DE VOUTE DU SCOT

La principe du PADD



UN PADD DECLINE EN 3 AXES

AXE 1 – FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT

- > Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques
- > Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique
- > Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire
- > Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire
- > Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé et d'accompagnement social

AXE 3 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

- > Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie
- > Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive et complémentaire
- > Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire
- > Orientation n°4 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonnement local

AXE 2 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ, EN CONFORTANT LE RÔLE DES CENTRALITÉS

- > Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine
- > Orientation n°2 : Revitaliser l'ensemble des centralités
- > Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités
- > Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants
- > Orientation n°5 : Réfléchir les services à la population et les mobilités au sein des dialogues du SCoT

UNE ARMATURE TERRITORIALE, SOCLE DU DÉVELOPPEMENT



Consultez le site internet du SCoT de Carcassonne Agglo

<https://scot.carcassonne-agglo.fr/fr/index.html>

Schéma de Cohérence Territoriale Carcassonne Agglo



Confronté à de multiples défis - changement climatique, vieillissement de la population, précarité économique -, Carcassonne Agglo entend **mettre les transitions au cœur de son projet à horizon 2035.**

Cet impératif s'exprime ainsi en transversalité tout au long du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

AXE 1 : FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

- 1- Développer des solutions innovantes pour diminuer les risques
- 2- Préserver et optimiser les ressources en eau
- 3- Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

Carcassonne Agglo élabore son Plan Climat Air Energie Territorial qui doit lui permettre d'identifier et de mener à bien les actions qui le mèneront vers son objectif d'indépendance énergétique à horizon 2050 en tablant sur un développement des énergies renouvelables et sur une diminution de la consommation d'énergie.

Carcassonne Agglo a également été sélectionnée au niveau national parmi les 61 nouveaux territoires candidats à la labélisation CTE. C'est un outil au service des territoires qui permet de faire avancer la transition écologique au travers de projets concrets.

Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique

- 1- Développer les énergies renouvelables en préservant les paysages et les terres agricoles
- 2- Développer des mobilités durables pour tous
- 3- Améliorer la performance énergétique du parc de logements et de locaux d'activités
- 4- Améliorer la gestion des déchets

Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

- 1- Préserver les espaces agricoles et naturels à enjeux
- 2- Ménager les paysages emblématiques
- 3- Limiter l'étalement urbain

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

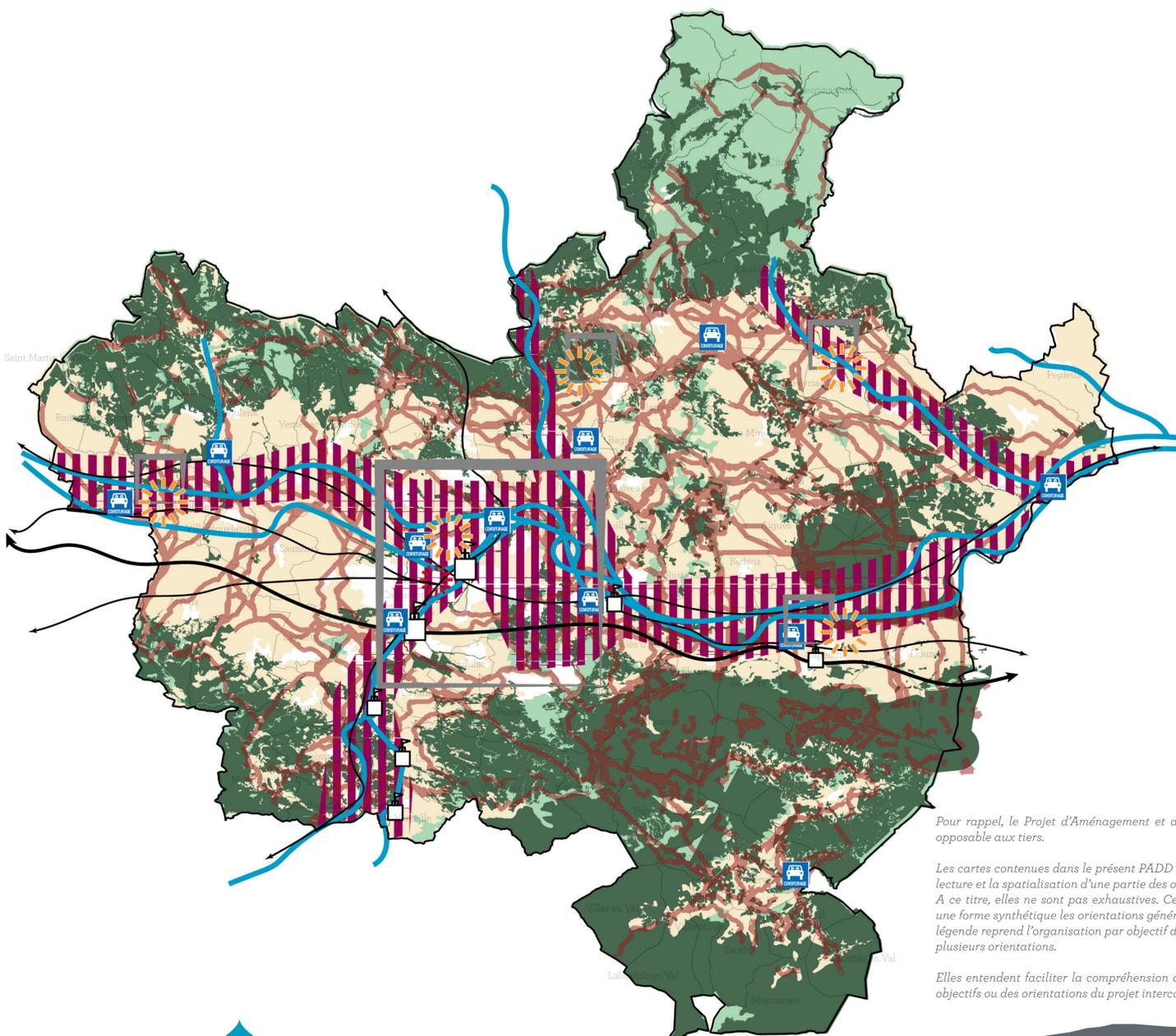
- 1- Développer le très haut débit pour tous
- 2- Poursuivre le développement et la mise en réseau des tiers-lieux et espaces de co-working
- 3- Faire des transitions en cours des outils de développement économique mais aussi d'accompagnement social

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé et d'accompagnement social

- 1- Réduire l'exposition des habitants
- 2- Développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain
- 3- Lutter contre les déserts médicaux
- 4- Conforter l'action sociale sur le territoire, notamment en anticipation du vieillissement de la population

Le 15 octobre 2018, 71 des 82 communes de Carcassonne Agglo ont été touchées durement par un phénomène intense d'épisode « méditerranéen », provoquant de nombreuses victimes et destructions. Une douzaine d'entre elles ont été particulièrement touchées, le phénomène entraînant la destruction totale ou partielle de près de 300 logements.

Le risque Incendie est bien également présent. Le 14 août 2019, un incendie a ravagé 900 ha de végétation sur le secteur du Val de Dagne.



Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

- Développer des solutions innovantes pour diminuer les risques (risque inondation)
- Préserver et optimiser les ressources en eau
- Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur de la transition énergétique

- Développer des mobilités durables pour tous (gares existantes et haltes à rouvrir) (aires de covoiturage)

Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

- Préserver les espaces agricoles et naturels à enjeux (Réservoirs de biodiversité) (Corridors à préserver)

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

- Poursuivre le développement et la mise en réseau des tiers-lieux et espaces de co-working

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé

- Développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain
- Réduire l'exposition des habitants (principales infrastructures routières)

Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne constitue pas un document opposable aux tiers.

Les cartes contenues dans le présent PADD ont une valeur informative : elles sont destinées à faciliter la lecture et la spatialisation d'une partie des objectifs et orientations qui y sont définies. A ce titre, elles ne sont pas exhaustives. Ces cartes sont accompagnées d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PADD correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par objectif de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Elles entendent faciliter la compréhension des enjeux du territoire et ne constituent ni des axes, ni des objectifs ou des orientations du projet intercommunal. »

Schéma de Cohérence Territoriale Carcassonne Agglo



Confronté à de multiples défis - changement climatique, vieillissement de la population, précarité économique -, Carcassonne Agglo entend **mettre les transitions au cœur de son projet à horizon 2035.**

Cet impératif s'exprime ainsi en transversalité tout au long du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

AXE 2 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ, EN CONFORTANT LE RÔLE DES CENTRALITÉS

Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

- 1- Accueillir la population en fonction du niveau d'armature
- 2- Développer un parc de logement adapté à l'ambition du territoire
- 3- Prendre en compte les besoins spécifiques des communes touchées par les inondations

Orientation n°2 : Revitaliser l'ensemble des centralités

- 1- S'inscrire dans les politiques nationales et régionales de revitalisation des centralités
- 2- Améliorer les mobilités dans et vers les centralités
- 3- Requalifier les centralités
- 4- Conforter la mixité des fonctions dans les centralités
- 5- Faire de la culture un moteur de l'attractivité des centralités

Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

- 1- Lutter contre l'évasion commerciale en périphérie
- 2- Proposer une offre commerciale pour tous
- 3- Anticiper les nouvelles pratiques commerciales

Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

- 1- Répondre aux besoins de tous les habitants
- 2- Diversifier la production de logement pour renouveler le parc privé
- 3- Améliorer le parc de logement

Orientation n°5 : Réfléchir les services à la population et les mobilités au sein des dialogues du SCOT

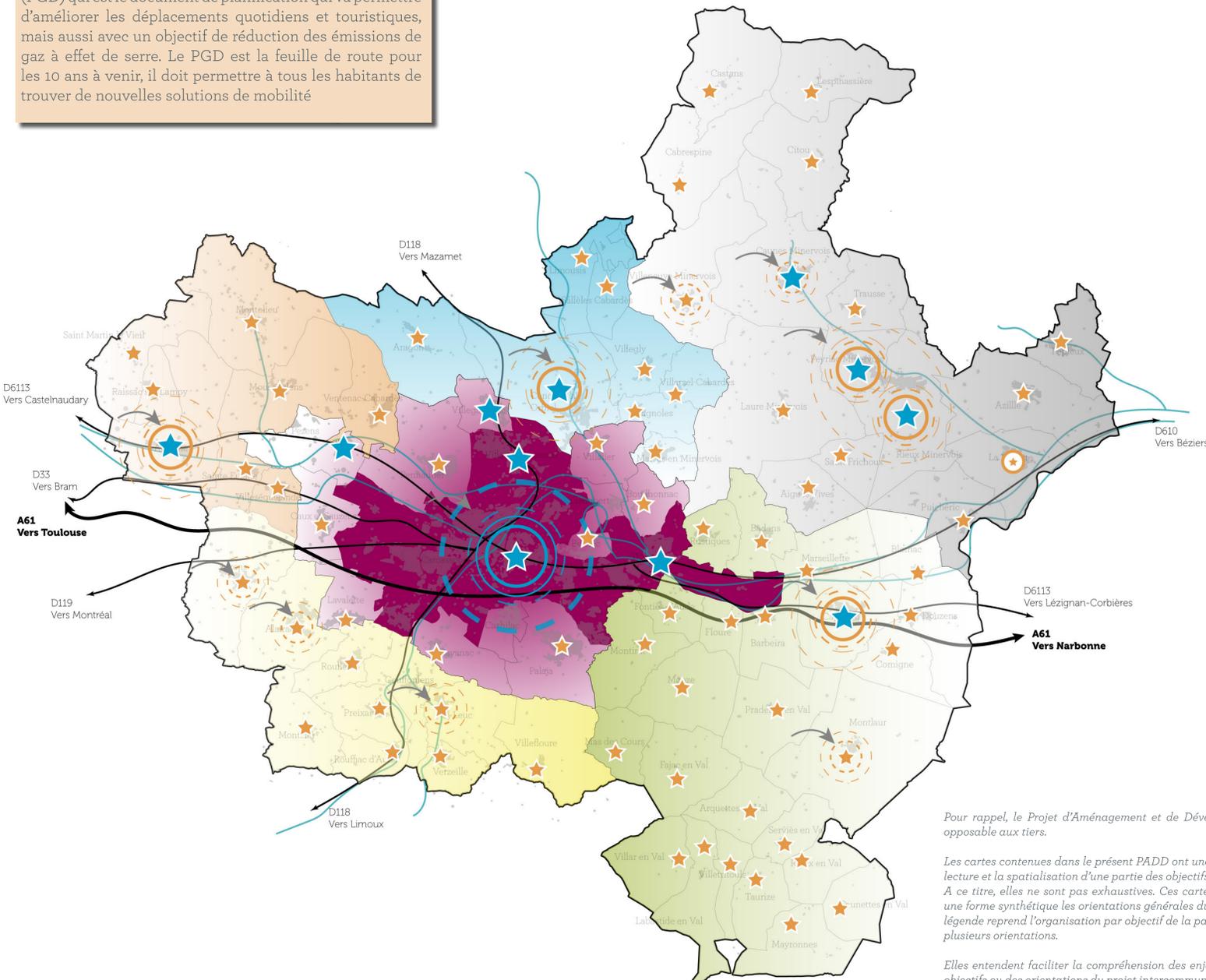
- 1- Préserver les services de proximité
- 2- Développer les connexions alternatives à la voiture individuelle en direction des différentes polarités

Carcassonne Agglo a fait le choix de doter son SCOT d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Cet outil facultatif est néanmoins essentiel pour organiser l'urbanisme commercial. Il détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Carcassonne Agglo élabore son Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est un outil essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions à mener à l'échelle d'un territoire intercommunal.

Carcassonne Agglo élabore son Plan Global de Déplacement (PGD) qui est le document de planification qui va permettre d'améliorer les déplacements quotidiens et touristiques, mais aussi avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le PGD est la feuille de route pour les 10 ans à venir, il doit permettre à tous les habitants de trouver de nouvelles solutions de mobilité



- Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine**
 - Accueillir la population en fonction du niveau d'armature
 - Prendre en compte les besoins spécifiques des communes touchées par les inondations
- Orientation n°2 : Revitaliser les centralités**
 - Conforter la mixité des fonctions dans les centralités
 - S'inscrire dans les politiques nationales et régionales de revitalisation des centralités (Action Coeur de Ville et Bourg-centre)
- Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités**
 - Proposer une offre commerciale pour tous
- Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants**
 - Répondre aux besoins de tous
- Orientation n°5 : Réfléchir les services à la population et les mobilités au sein des dialogues du SCOT**
 - Préserver les services de proximité (centralité et dialogues du SCOT)
 - Développer les connexions alternatives à la voiture en direction des différentes polarités

Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne constitue pas un document opposable aux tiers.

Les cartes contenues dans le présent PADD ont une valeur informative : elles sont destinées à faciliter la lecture et la spatialisation d'une partie des objectifs et orientations qui y sont définies. A ce titre, elles ne sont pas exhaustives. Ces cartes sont accompagnées d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PADD correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par objectif de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Elles entendent faciliter la compréhension des enjeux du territoire et ne constituent ni des axes, ni des objectifs ou des orientations du projet intercommunal. »

Schéma de Cohérence Territoriale Carcassonne Agglo



Confronté à de multiples défis - changement climatique, vieillissement de la population, précarité économique -, Carcassonne Agglo entend **mettre les transitions au cœur de son projet à horizon 2035.**

Cet impératif s'exprime ainsi en transversalité tout au long du *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*.

AXE 3 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

- 1- Développer des équipements permettant de profiter de cette situation stratégique
- 2- Renforcer la connexion du territoire au niveau régional, national et international
- 3- Développer une offre de tourisme régionale entre excursions et tourisme d'affaire
- 4- Renforcer les coopérations avec les métropoles toulousaine et montpelliéraine
- 5- S'appuyer sur les événements culturels phares du territoire

Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive et complémentaire

- 1- S'appuyer sur les filières-clés du territoire pour développer l'emploi
- 2- Développer l'offre de formation et l'enseignement supérieur en adéquation avec les particularités du territoire
- 3- Construire une offre économique lisible en confortant la vocation des zones
- 4- Développer l'emploi pour tous

Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

- 1- Répondre aux besoins de tous les habitants
- 2- Diversifier la production de logement pour renouveler le parc privé
- 3- Améliorer le parc de logement

Orientation n°5 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonnement local

- 1- Connecter les sites existants
- 2- Diversifier l'offre d'activités pour allonger les séjours des touristes
- 3- Diversifier l'offre d'hébergement pour répondre à des besoins variés

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

- 1- Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole par la préservation du foncier agricole stratégique
- 2- Favoriser la transmission des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs
- 3- Poursuivre la politique de résorption des friches
- 4- Valoriser les productions locales en soutenant notamment la production et la transformation
- 5- Favoriser la diversification agricole

Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

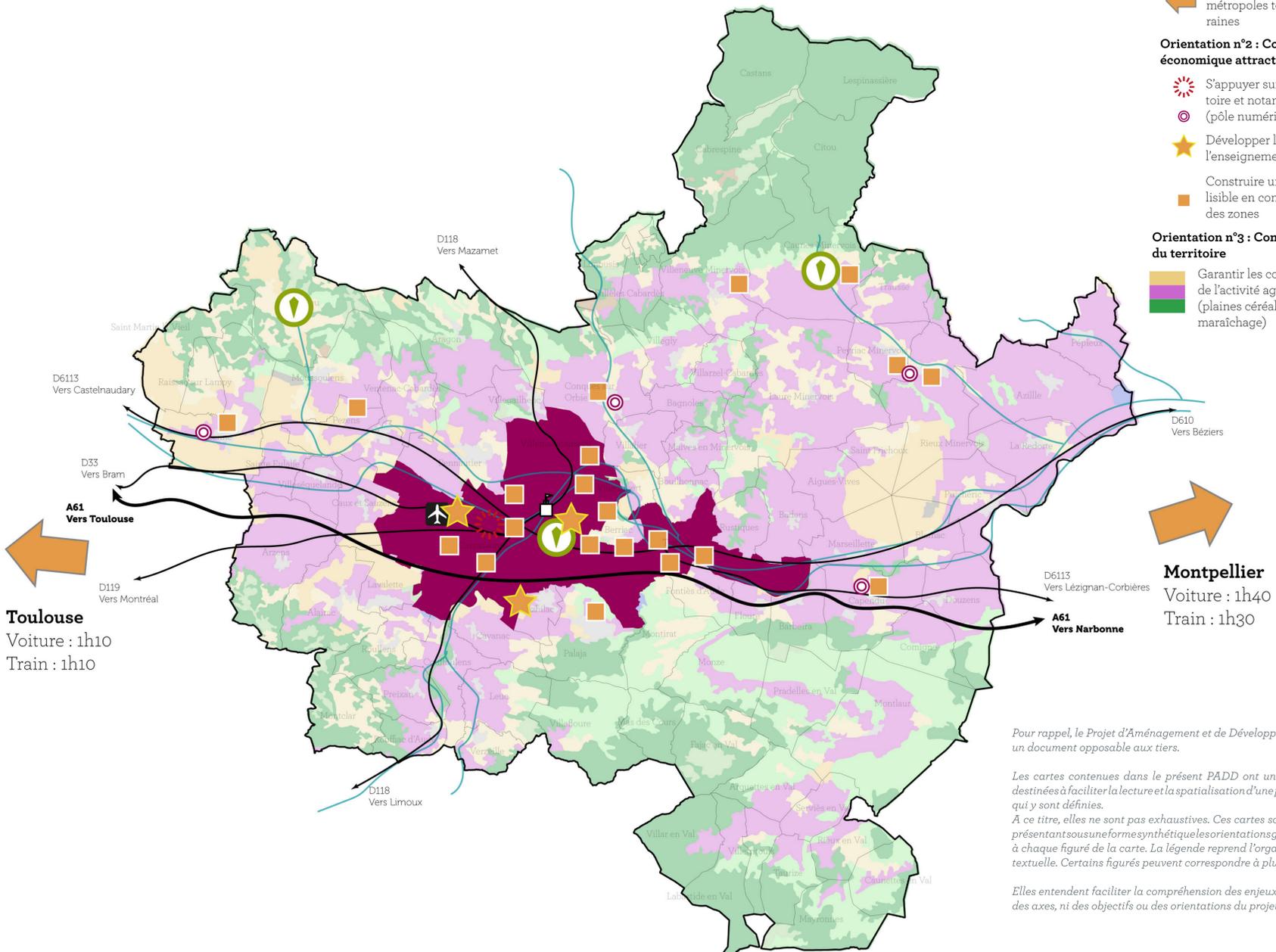
- Renforcer la connexion du territoire (aéroport, gare, réseau routier)
- Développer une offre de tourisme régionale et s'appuyer sur les événements culturels (pôles touristiques)
- Renforcer les coopérations avec les métropoles toulousaines et montpelliéraines

Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive

- S'appuyer sur les filières clés du territoire et notamment sur le numérique (pôle numérique et tiers-lieux)
- Développer l'offre de formation et l'enseignement supérieur
- Construire une offre économique lisible en confortant la vocation des zones

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

- Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole et sylvicole (plaines céréalières, viticulture, pâturage, maraîchage)



Pour rappel, le *Projet d'Aménagement et de Développement Durables* ne constitue pas un document opposable aux tiers.

Les cartes contenues dans le présent PADD ont une valeur informative : elles sont destinées à faciliter la lecture et la spatialisation d'une partie des objectifs et orientations qui y sont définies.

A ce titre, elles ne sont pas exhaustives. Ces cartes sont accompagnées d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PADD correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par objectif de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Elles entendent faciliter la compréhension des enjeux du territoire et ne constituent ni des axes, ni des objectifs ou des orientations du projet intercommunal. »